



École Communale du Château  
Avenue Leray 33  
7500 Tournai

Tournai, le 28 août 2023

Chers parents,

En ce jour de rentrée, nous sommes très heureux de revoir vos enfants dans notre établissement. C'est aussi le jour où les parents reçoivent des devoirs. En effet, vous allez recevoir des documents à compléter et à faire signer. Je vous remercie d'avance de compléter et de nous rendre tous les documents pour **le lundi 4 septembre 2022**.

Pour ma part, je tiens à vous informer des grandes dates pour cette année scolaire.

- 1) Bulletins en primaire
  - a. 19 octobre 2023
  - b. 23 février 2024
  - c. 7 juin 2024
  - d. 1er juillet 2024
- 2) Réunions de parents en primaire
  - a. 19 octobre 2023
  - b. 7 juin 2024
  - c. 1er juillet 2024
- 3) Réunion de parents en maternelle
  - a. 12 septembre 2023 : Réunion d'information
  - b. 15 février 2024
  - c. 2 juillet 2024
- 4) CEB
  - a. Du 24 juin au 28 juin 2024
  - b. Remise du CEB à l'école le 1er juillet 2024
- 5) Festivités
  - a. Souper d'automne (par l'association de parents) : 13 octobre 2023
  - b. Marché de Noël : 15 décembre 2023
  - c. Fête scolaire : 25 mai 2024
- 6) Sorties scolaires
  - a. Classe de neige en P5 : Les dates arriveront par la suite
  - b. Classe verte en P1-2 : 4 au 6 septembre

Je profite aussi de ce courrier pour vous refournir certaines grandes informations :

- A. Horaire des cours : - en maternelle : de 8h40 à 11h50 et de 13h00 à 15h50.  
- en primaire : \*section traditionnelle de 8h40 à 11h50 et 13h00 à 15h50,  
\*section sportive de 8h00 à 12h20 et 13h20 à 15h50.

**Il est impératif de respecter les horaires de début et fin des cours. Toute arrivée tardive perturbe l'ordre de la classe, même en maternelle.**

- B. Les garderies sont assurées dès 7h00 jusque 18H et facturées avant 8h00 et après 16h00 au prix de 0,50€/garderie (mercredi après-midi 2€).
- C. Le prix des repas est de 3,50€ en maternelle, 3,70€ en primaire P1 à P3 et 3.80€ pour les P4 à P6.
- D. Pour les déplacements intra-muros, un forfait de 6€ pour les enfants de la maternelle et 10€ pour le primaire vous sera facturé par la ville.
- E. Obligation scolaire dès la 3<sup>e</sup> maternelle : Veuillez compléter la carte d'absence du journal de classe ou de rendre un certificat médical au retour de l'enfant ainsi que de prévenir l'école de l'absence de votre enfant dès le premier jour.**
- F. Le journal de classe ou la farde de communications sont des outils de dialogue entre l'école et la famille. Il est donc impératif de les consulter et de les signer chaque jour.
- G. Il est possible de rencontrer les enseignants 15 minutes avant les cours et 10 minutes après, ainsi que par rendez-vous (un petit mot dans le journal de classe). Il est possible aussi de rencontrer la direction en prenant de préférence rendez-vous.

J'espère que votre enfant pourra s'émerveiller, grandir et s'améliorer tous les jours dans notre établissement.

Cordialement,

Pour l'équipe éducative,  
Martin LOUISET  
Directeur f.f.